

Je ne sache pas que je puisse retirer aucun avantage pécuniaire en faisant reconnaître mon titre d'inventeur, mais d'un autre côté je ne pense que mes démarches dans ce sens soient entachées d'une ambition bien injustifiable. Me sera-t-il permis de vous prier de vouloir bien m'aider à faire reconnaître d'une manière officielle les droits que j'ai dans cette amélioration comme premier inventeur? J'ai écrit à ce sujet au commissaire en chef.

Je demeure sincèrement,

Votre obéissant serviteur,

(Signé.) NATHANIEL TAGGART.

A l'hon. H. H. KILLALY.

(Copie du No. 12,824.)

8 février 1854.

MONSIEUR,—Je dois accuser réception de votre lettre du 4 courant, dans laquelle vous m'informez que vous avez attiré mon attention "par l'entremise de M. Mills," sur certaine amélioration dans les portes d'écluse; dans laquelle aussi vous me dites que le département fait maintenant construire des portes d'après les principes de cette amélioration, et vous demandez un certificat établissant que cette amélioration est votre propre invention. En réponse je dois dire que je ne me rappelle en aucune façon que M. Mills m'ait jamais parlé de cette affaire.

Je suppose que le mode perfectionné de construction auquel vous faite allusion, est le "mode de construire les portes en bois solide," mode d'après lequel nous avons construit plusieurs paires de portes. Les modèles et spécifications ont été préparés par M. Keefer, et je ne puis concevoir que ce monsieur aurait pu hésiter un seul instant à reconnaître votre titre de premier inventeur de cette amélioration, s'il avait appris de M. Mills ou de toute autre source que vous y aviez des droits. M. Keefer est maintenant à Montréal, et je vous recommanderais d'entrer en correspondance avec lui.

(Signed)

H. H. KILLALY.

A M. N. TAGGART,  
Ogdensburgh.

Extrait d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé pour Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil le 14 août, 1874.

Le ministre approuve le rapport de M. Page et recommande que la somme de \$2,000 prises sur les fonds des dépenses imprévues, soit payée, en conséquence, à la veuve de Nathaniel Taggart, et que cette somme soit transmise à l'ambassadeur anglais à Washington, pour être par lui remise au gouvernement des États-Unis, qui la fera parvenir à Madame Jane Taggart, qui est une dame américaine résidant à Waddington, comté du St. Laurent, dans l'état de New-York.

(Signed)

W. A. HIMSWORTH,

G. C. P.